

Ordonnance de M. de Callières qui porte défense à toute personne d'aller faire la traite sans congé (1er juin 1697).....	252
Ordonnance de M. Bochart Champigny au sujet de la prise du brigantin anglais la <i>Marguerite</i> par le vaisseau armé en guerre du sieur de la Chesnaye la <i>Sainte-Ursule</i> (9 juillet 1687).....	254
Ordonnance de M. Bochart Champigny sur la prise du brigantin la <i>Marguerite</i> par le vaisseau la <i>Sainte-Ursule</i> du sieur Aubert de la Chesnaye (2 août 1697).....	264
Ordonnance de M. Bochart Champigny qui oblige à l'exécution de l'ordonnance du 27 septembre 1676 et pourvoit aux difficultés soulevées entre les agents contrôleurs de la ferme et les habitants sur la recette des castors secs d'hiver (9 août 1697).....	270
Ordonnance de M. de Callières qui poste M. le Verrier avec un détachement en amont de Montréal pour arrêter ceux qui voudraient monter aux Outaouais sans congé spécial (6 septembre 1697).....	273
Ordonnance de M. Bochart Champigny qui enjoint à tous les traitants, conformément aux ordonnances du roi du 24 septembre 1696 et du 28 avril 1697 qui suppriment tous les congés, de revenir au plus tard dans le cours d'octobre prochain, à peine de cassation et dégradation pour les officiers et de galères pour les soldats et autres traitants (15 juin 1698)	274
Ordonnance de M. Bochart Champigny qui permet la vente à l'enchère de la caiche la <i>Prospérité</i> et du brigantin l' <i>Aventure</i> pris sur les Anglais par le sieur Jean Outelas et le sieur Guy Pillet (5 juillet 1698).....	276
Ordre de M. de Callières au sieur de Louvigny pour aller avec les sieurs de la Perottière et de Linctot, relever le sieur de la Gemmeraye au commandement du fort Frontenac (11 septembre 1699).....	279
Ordonnance de M. de Frontenac qui permet au sieur de la Forest d'envoyer un canot conduit par trois hommes au fort Saint-Louis des Illinois porter hardes, munitions, etc, au sieur de Tonty qui y commande (22 septembre 1698).....	282
Ordre de M. de Callières qui interdit le sieur de Morville des fonctions de sa charge de capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine (7 octobre 1699).....	283
Ordre de M. de Callières qui enjoint à Jean Moriceau de venir le trouver "dimanche prochain" (13 janvier 1700).....	284
Ordonnance de M. de Callières, qui fixe l'époque à laquelle les Français de Michillimakinac et des environs doivent se rendre au dit lieu pour revenir ensemble, sous les ordres de M. de Tonty, de la traite des pelleteries (1er mai 1700).....	284
Ordonnance de M. de Callière qui, sur les représentations de M. de Tonty, étend les délais jusqu'à l'année prochaine pour revenir dans la colonie à ceux qui sont dans les postes éloignés de Michillimakinac (2 mai 1700)	286
Ordonnance de M. Bochart Champigny qui défend à tout Français de traiter, recevoir en paiement, retirer en gages ou autrement les hardes, armes et munitions des sauvages, etc, etc, à peine de prescription de ce qui aura été reçu, de la perte de ce qui aura été fourni et de cent livres d'amende (3 septembre 1700).....	287
Ordonnance de MM. de Callières et Bochart Champigny qui fixe la valeur des monnaies (24 septembre 1700).....	288
Instruction de M. de Callières au Père Bruyas envoyé avec MM. le Moyne de Maricourt, de Joncaire et autres chez les Onnontagués, pour avertir les Iroquois de ne pas manquer de descendre à Montréal avec leurs prisonniers tel que convenu et pour y rencontrer les sauvages d'en haut, afin de faire tous ensemble l'échange des prisonniers (15 juin 1701)	290